



:. ontario library association

Politiques et procédures de gouvernance

Politique : Politique d'orientation du conseil d'administration	
Numéro de référence : G 2.1	Type de politique : Rôle du conseil
Date d'approbation : Le 18 septembre 2015	Date de révision : tous les trois ans

INTRODUCTION :

L'orientation du conseil d'administration joue un rôle important pour aider les administrateurs à comprendre et à assumer leurs responsabilités en matière de gouvernance. Ces connaissances essentielles sont contenues dans les renseignements sur l'Association des bibliothèques de l'Ontario et la description des attentes du conseil d'administration. L'orientation fait en sorte que les membres du conseil d'administration trouvent des réponses à des questions fondamentales, comme :

- Quelles connaissances et compétences doivent-ils apporter aux rencontres?
- Où trouver les ressources disponibles?
- Comment les réunions se déroulent-elles?
- Quelles sont leurs responsabilités légales?
- Comment fonctionne le conseil d'administration?

Chaque année, les vice-présidents de chacune des divisions se joignent au conseil d'administration. En tant que nouveaux membres du conseil d'administration, ils doivent sentir le plus rapidement possible qu'ils font partie intégrante du conseil d'administration pour être en mesure d'accomplir les rôles et les responsabilités d'administrateurs, y compris :

- l'obligation fiduciaire de superviser la gestion financière et juridique de l'ABO
- la reddition de comptes envers les membres de l'association
- la contribution à la gouvernance de l'organisation et
- la réalisation efficace de la vision, de la mission et du plan stratégique de l'ABO.

L'orientation fournit également une compréhension de la distinction entre leurs rôles et leurs responsabilités en tant que membres du conseil d'administration de l'ABO et en tant que président ou vice-président de division.

OBJECTIF :

Tenir une séance annuelle d'orientation au début de l'année aide les membres du conseil d'administration à se familiariser avec leur rôle, leurs responsabilités et le déroulement des réunions. L'information et les connaissances atténuent la

courbe d'apprentissage et permettent aux nouveaux membres du CA de faire la transition en confiance à leur poste de dirigeant.

Définitions

Que veut dire « fiduciaire »? L'obligation fiduciaire exige que les membres du conseil d'administration demeurent objectifs, désintéressés, responsables, honnêtes, dignes de confiance et efficaces. Les membres du conseil d'administration, en tant que gardiens de la confiance du public, doivent toujours agir pour le bien de l'Association, plutôt que pour leur propre bénéfice. Ils doivent faire preuve de diligence raisonnable dans toute prise de décisions, sans faire courir à l'Association de risque inutile.

Énoncés de politiques

Le directeur général et le président sont responsables de l'élaboration d'un programme d'orientation, qui comprend, sans s'y limiter :

- des renseignements généraux sur l'Association des bibliothèques de l'Ontario
 - l'historique de l'association
 - des statistiques sur les membres
 - les règlements administratifs
 - l'organigramme
 - la vision, la mission, le plan stratégique et le plan de travail annuel
 - les prises de position
 - les programmes, p. ex., la Forêt de la lecture
 - le calendrier et la liste des événements
- les rôles et responsabilités
 - le rôle du conseil d'administration
 - les conflits d'intérêts
 - les règles de procédures des réunions
 - les comités
 - l'assurance des membres du conseil d'administration
- les politiques et les procédures
 - les dépenses
- la gestion financière
 - le processus budgétaire
 - comment lire des états financiers
- d'autres renseignements
 - les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration
 - les principales priorités

Une trousse d'orientation sera remise à chaque membre du conseil d'administration.

PROCÉDURE :

Au début du cycle annuel du conseil d'administration, le président détermine l'heure et le lieu de la séance d'orientation et de la remise de la trousse d'orientation aux membres du conseil d'administration.

Le directeur général coordonne la séance d'orientation et la trousse d'orientation destinées aux membres du conseil d'administration.